



<p><b>Secrétariat général</b> <b>Service des ressources humaines</b> <b>Sous-direction mobilité, emplois, carrières</b></p> <p><b>78, rue de Varenne</b> <b>75349 PARIS 07 SP</b> <b>0149554955</b></p>	<p><b>Note de service</b></p> <p><b>SG/SRH/SDMEC/2014-318</b></p> <p><b>23/04/2014</b></p>
---	--

**Date de mise en application :** Immédiate

**Diffusion :** Tout public

**Cette instruction n'abroge aucune instruction.**

**Cette instruction ne modifie aucune instruction.**

**Nombre d'annexes :** 1

**Objet :** Calendrier du cycle de mobilité d'automne 2014.

#### Destinataires d'exécution

Administration centrale  
Établissements d'enseignement  
Services déconcentrés  
Établissements publics  
RAPS  
Pour information: Organisations syndicales

**Résumé :** La présente note fixe le calendrier de la mobilité de l'automne 2014.

Les étapes visées en annexe s'appliquent à la circulaire de mobilité principale et à son additif.

La présente note fixe le calendrier de la mobilité de l'automne 2014. Les étapes visées en annexe s'appliquent à la circulaire de mobilité principale et à son additif.

Le respect de ce calendrier garantit la lisibilité du dispositif pour les agents et l'opérationnalité des différentes phases de gestion. En conséquence, les délais indiqués en annexe devront impérativement être respectés.

Le sous-directeur mobilité, emplois, carrières

Michel GOMEZ

**Annexe :  
Calendrier de la procédure de mobilité de l'automne 2014**

<b>CIRCULAIRE PRINCIPALE</b>	<b>Dates</b>
Début du recueil des demandes d'ouverture de postes par les responsables de programmes	<b>13 mai</b>
Limite de remontée des demandes d'ouverture de postes  <i>Les demandes parvenues après cette date ne seront pas traitées à la circulaire principale</i>	<b>16 juin</b>
Dialogue RAPS et responsables de programmes	<b>3 au 8 juillet</b>
Fin de saisie et de vérification par responsables de programmes	<b>11 juillet</b>
<b>Publication de la liste principale sur BO-Agri</b>	<b>17 juillet</b>
Limite de candidatures / <i>Les demandes parvenues après cette date ne seront pas prises en compte</i>  <i>Cette date est légèrement avancée par rapport aux années précédentes. Le vœu de mobilité doit être transmis au SRH et au supérieur hiérarchique avant la date limite, même si du fait des vacances estivales le contact avec l'éventuel futur employeur n'est pas encore concrétisé.</i>	<b>25 août</b>
<b>ADDITIF</b>	
Début du recueil des demandes d'ouverture de postes par les responsables de programmes	<b>25 juillet</b>
Limite de remontée des demandes d'ouverture de postes  <i>Les demandes parvenues après cette date ne seront pas traitées.</i>	<b>27 août</b>
Dialogue RAPS et responsables de programmes	<b>5 au 10 septembre</b>
Fin de saisie et de vérification par les responsables de programmes	<b>15 septembre</b>
<b>Publication de la liste additive sur BO-Agri</b>	<b>18 septembre</b>
Limite des candidatures  <i>Les demandes parvenues après cette date ne seront pas prises en compte</i>	<b>29 septembre</b>

<b>AVIS ET CLASSEMENT DES CANDIDATURES</b>	<b>Dates</b>
Limite remontée des avis et classements des chef de service d'accueil	<b>3 octobre</b>
Fin de saisie des candidatures et des avis par le RAPS	<b>9 octobre</b>
Vérification par les responsables de programmes	<b>10 au 20 octobre</b>
Vérification des documents de CAP par les bureaux de gestion du SRH	<b>21 octobre</b>
<b>Réunion d'arbitrage</b>	<b>18 décembre (matin)</b>